

Fiche technique

Enduit de chaux blanche 440

Description du produit	L'enduit de chaux blanche 440 est un enduit fin et lisse pour l'intérieur. Il permet d'obtenir une surface très lisse et régulière.	
Composition	Liants :	Chaux blanche hydratée, poudre de marbre, poudre de calcaire
	Additifs :	Matières de charge minérales
	Adjuvants:	Agents de rétention d'eau, additifs améliorant la mise en œuvre
Champ d'application	Tous les supports minéraux et absorbants, tels que les crépis de fond ou les crépis d'égalsation, conviennent comme support.	
La force de couche	2 – 5 mm	
Consommation	par m ² environ 0.85 kg / mm force de couche	
Form de livraison	Sac à 17 kg	
Traitement	Addition d'eau par sac env. 13 litres Temps de traitement environ 90 minutes Pas de traitement en dessous de +5 °C L'enduit de chaux blanche 440 s'applique à la main sur des supports solides, propres et secs. Il doit être appliqué en une seule couche et peut être lissé en une seule opération. L'enduit peut être taloché. Les supports en argile doivent être préalablement traités avec le fond pénétrant Sol. Peut être poncé après séchage complet. Ne convient pas pour les zones de projections d'eau. Pour la peinture, nous recommandons la 'Pittura peinture Sol-silicate intérieur'. Pour obtenir une couche uniforme et éviter le farinage, l'enduit de chaux blanche 440 doit être traité au préalable avec le fond pénétrant Sol.	
Remarques	Les documents en vigueur tels que les normes, les recommandations SIA, les fiches techniques de l'Association suisse des entrepreneurs plâtriers-peintres (ASEPP) ainsi que l'état actuel de la technique de construction servent de base. Les fiches techniques actuelles des produits (www.granol.ch) sont toujours déterminantes pour l'utilisation des produits.	
Stockage	Stocker dans un endroit accessible uniquement aux personnes autorisées. Conserver dans le récipient d'origine à température ambiante. Dans un	

réipient fermé et au sec, le produit peut être conservé jusqu'à 6 mois après la date de production. Date de production : voir emballage.

Elimination

Ne pas rejeter à l'égout ou éliminer avec les ordures ménagères. Mélanger le matériau résiduel avec de l'eau, laisser durcir et éliminer comme déchets de construction, comme les déchets de béton. N° de code déchet selon CED : 10 13 14. Éliminer comme un produit non utilisé. Les emballages vides doivent être déposés dans les centres de recyclage, de récupération ou d'élimination des déchets locaux.

Indications de sécurité**Danger**

H318: Provoque des lésions oculaires graves.

H335: Peut irriter les voies respiratoires.

Hydroxyde de calcium,

No. CAS 1305-62-0,

No. EG 215-137-3

Faible teneur en chromate selon SN EN 196/10

Ciment Portland [Cr(VI) < 0.2 ppm],

Réagit de manière fortement alcaline avec l'humidité.

P260d: Ne pas respirer les poussières

P280e: Porter des gants de protection/un équipement de protection des yeux.

P302a: EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver immédiatement et abondamment avec de l'eau.

P305a: EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières.

P501e: Les déchets et les conteneurs doivent être éliminés de manière sûre.

Granol SA

Zeughausstrasse 5, Postfach, CH-6210 Sursee

T +41 41 926 96 96

info@granol.ch, www.granol.ch

